

supposez ensuite que les Messieurs de la Profession, dont j'ai demandé l'opinion, ne sont pas des hommes versés par état dans l'étude des Loix Canoniques. Mais chacun a droit de croire que Messieurs les Avocats, qui ont tous les jours occasion de plaider dans des causes qui sont jugées d'après les Loix Canoniques en ont au moins quelque connoissance ; à plus forte raison, quand ces Loix font une partie intéressante des Loix de la Province, comme j'aurai occasion de vous le prouver dans la suite de cette réponse. Vous supposez troisièmement que cette cause est purement Ecclésiastique, et vous trouvez très singulier que moi, Prêtre et Curé, je la soumette à un Tribunal purement Laïc. Je vous prouverai encore que cette affaire n'est pas purement Ecclésiastique, et que l'autorité civile a droit d'y intervenir. Vous supposez quatrièmement que j'ai pris pour juges les Avocats que j'ai consultés ; vous interprétez cette précaution comme une injure au Tribunal supérieur qui doit juger cette contestation. D'abord est-il possible que vous n'ayez pas aperçu l'absurdité d'une pareille supposition, d'une pareille interprétation ? Et tous les jours, dans les affaires civiles, les plaideurs ne demandent-ils pas l'avis des Légistes, comme vous les appelez, et dit-on pour cela qu'ils les prennent pour juges ? ou regarde-t-on leur opinion, comme un jugement qui décide l'affaire ? Et ignorez-vous que suivant le Droit Canonique François dans les causes d'Appel comme d'Abus, il falloit une consultation de trois Avocats, qui trouvassent l'Appellant bien fondé ? (Dict. de Dr. Can. verbo *Abus*) or regardoit-on cette consultation comme un jugement définitif, ou comme un dessein de préjuger la décision, ou comme une injure à la Cour supérieure à laquelle on en appelloit ? En vérité il est impossible de croire que ce soit un Avocat qui emploie un si pitoyable raisonnement. Vous supposez en cinquième lieu que dans cette occasion j'ai sacrifié les grands intérêts de la religion et de la charité au désir intéressé de répondre à de petites inculpations de vanité, d'ambition, d'imprudence, &c. et après m'avoir insulté par une personnalité aussi grossière, vous finissez par me plaindre. A cela je n'ai autre chose à répondre, sinon que je vous trouve vous même bien à plaindre d'avoir assez peu de religion, et de charité, pour interpréter si malicieusement les actions de votre prochain.

Après ce petit préambule sur la forme, vous passez au fond, et tout en avouant d'abord que vous ne vous aviserez pas de donner une opinion de praticien sur une matière qui n'est pas de votre ressort, vous la donnez avec toute la confiance d'un homme qui possède à fond la matière qu'il traite. C'est faire à peu près comme ce bon Irlandois, qui répondoit à la question de son camarade : *I am not quite dead, but I am speech-*